

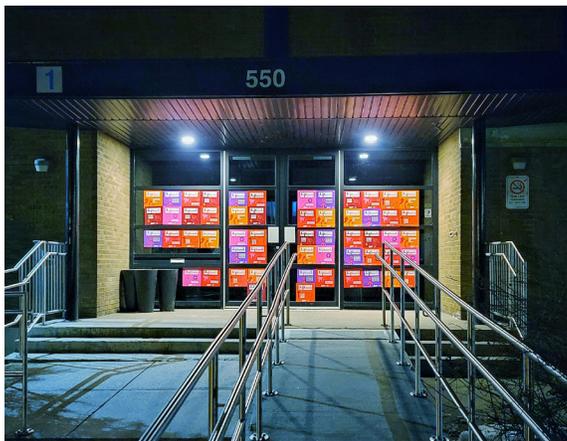
## ÉDITO | NÉGO 2023 : S'AFFIRMER POUR ENSEIGNER !

Si une image équivaut à mille mots, ces photos valent certainement plus que tout ce que j'aurais pu trouver à dire dans un édito.

Soyons frères et fiers. Soyons visibles.

Montrons au gouvernement de quoi des profs mobilisés sont capables!

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca



Action au CSSPI le 3 avril 2023



École Chénier



École Pie-XII



École René-Guénette

Manifestation sur le travail invisible des enseignantes du 4 avril 2023



Saviez-vous que, contrairement à l'entrée progressive, il n'existe aucune entente ni aucune disposition négociée dans la convention collective concernant le Bienvenue à la maternelle? Afin d'inclure tout le cycle préscolaire, l'appellation Bienvenue au préscolaire sera utilisée tout au long de cet article.

Le Bienvenue au préscolaire est une activité d'accueil **organisée par l'école, si celle-ci le désire**, afin que les futurs élèves du préscolaire se familiarisent avec l'environnement scolaire qu'ils fréquenteront. Cette activité permet également d'établir un premier contact et d'observer les futurs élèves. Prenez bonne note que les enfants qui fréquenteront le préscolaire l'année prochaine ne sont pas considérés comme des élèves cette année.

On peut donc avoir le Bienvenue au préscolaire et l'entrée progressive dans une école ou encore, n'avoir que l'entrée progressive celle-ci étant conventionnée. **Cette décision vous revient, à titre de personnes enseignantes, et dépend de vos besoins.**

Dans l'éventualité où les personnes enseignantes souhaitent la tenue d'une telle activité, le personnel enseignant concerné devra obtenir une compensation en temps ou être rémunéré. Une entente à cet effet, préalable à la tenue de l'activité, doit se faire entre les personnes enseignantes concernées et la direction de l'école.

Nous vous suggérons très fortement **de ne pas utiliser vos journées pédagogiques** pour la tenue du Bienvenue au préscolaire. En choisissant une journée pédagogique, vous vous priveriez volontairement de temps de travail, de

temps de suivi et de temps de planification, ce qui serait donner raison et prêter foi aux demandes patronales. **Nous suggérons aux titulaires du préscolaire de recourir au support de tous les collègues en AGEE, entériné en CPEPE, afin d'avoir du soutien dans les choix que vous estimerez être les meilleurs, tant pour les modalités concernant le Bienvenue au préscolaire que pour celles de l'entrée progressive lors de la prochaine rentrée scolaire.** Ces décisions concernent l'ensemble de l'équipe enseignante; pas seulement les titulaires du préscolaire.

La mesure budgétaire **15024 — Aide aux parents**, d'une somme d'environ 1000\$ par école primaire, peut être attribuée pour le Bienvenue au préscolaire. Tel que nous pouvons lire dans les règles budgétaires ministérielles, «*Cette mesure vise à mieux accompagner les parents des élèves de l'éducation préscolaire et de la première année du primaire. (...) Cet accompagnement est élaboré de concert avec les conseils d'établissement et s'inscrit en complémentarité des mesures proposées par le ministère de la Famille pour mieux soutenir la transition vers l'école.*» On peut donc en conclure que la somme peut servir, entre autres, à défrayer le coût de la suppléance et ainsi permettre la libération des titulaires un jour régulier de classe. Toutefois, cette mesure n'étant pas une mesure protégée, elle peut aussi servir à d'autres projets en lien avec la persévérance scolaire. Encore une fois, nous vous conseillons de passer par vos CPEPE respectifs **sans tarder** afin de discuter du mode de répartition des ressources budgétaires de votre établissement et de faire les propositions qui répondent le mieux à vos besoins et à votre réalité.

■ Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca



**1-800-363-9010**

DE L'AIDE AU BOUT DU FIL  
24 HEURES / 7 JOURS

Besoin d'aide  
confidentielle?

**PROGRAMME D'AIDE  
AUX EMPLOYÉS (PAE)**

Tél. : 1-866-398-9505

Appel à frais virés : 514-875-0720



## INFO | L'ENTRÉE PROGRESSIVE AU PRÉSCOLAIRE

L'entrée à la maternelle est un moment important dans la vie d'un enfant. C'est un passage vers l'univers des grands, un pas signifiant vers le monde du savoir, le début de la vie d'écolier et d'un long voyage scolaire. L'entrée progressive est un bon moyen pour lui permettre d'amorcer harmonieusement ce parcours... et de combattre le stress qui y est associé.

Nous vous rappelons que les modalités de l'entrée des élèves au début de l'année scolaire, **incluant l'entrée progressive du préscolaire**, doivent faire l'objet de consultations au CPEPE. Selon notre Entente locale, la clause 8-4.02 C) prévoit **une période d'entrée progressive minimale de 4 jours et maximale de 6 jours**. Les personnes enseignantes du préscolaire sont les mieux placées pour déterminer le nombre de jours et les modalités organisationnelles nécessaires liées à ce temps de l'année. Vos collègues du préscolaire ont besoin du soutien de l'AGEE. Votre choix de modèle d'entrée progressive doit répondre aux besoins de votre milieu.

Un préscolaire réussi permet, ultimement, de mieux dépisiter les enfants ayant des défis particuliers à relever. Une organisation scolaire ouverte et un soutien personnalisé pour certains dirigent assurément l'enfant vers une vie scolaire sécurisante, stimulante et enrichissante.

Souvenons-nous collectivement qu'il n'y a pas que les élèves qui puissent être sous le choc de l'entrée dans une grande école; les parents peuvent l'être aussi! L'autonomie des enfants qui font leur entrée au préscolaire est très variable d'un enfant à l'autre et ce, même si certains ont fréquenté un milieu de garde avant l'entrée à l'école. L'entrée progressive permet également de baliser et d'équilibrer les dynamiques du groupe, de permettre à chaque élève de prendre le contrôle des événements nouveaux et de se rassurer dans son nouveau vécu.

Bref, l'entrée progressive permet à toute la famille d'appriivoiser la nouvelle réalité!

■ Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca

## JEUNES | PRÉVOIR L'ANNÉE DE TRAVAIL 2023-2024

Eh oui! Nous sommes déjà au mois d'avril, il est donc le temps de commencer à prévoir l'année de travail 2023-2024. Ainsi, si vous songez à changer de niveau dans votre école, changer d'école, changer de champ ou encore si vous vous questionnez à savoir quels sont les critères pour entrer sur les listes de priorité, vous trouverez sur notre site Web quelques documents qui pourront grandement vous aider.

Ainsi, nous vous invitons à consulter notre dossier *Affectations* disponible au <https://www.sepi.qc.ca/affectations>, lequel contient notamment:

- le **Processus d'affectation 2023-2024**, soit l'échéancier du CSSPI qui contient toutes les dates importantes à ne pas oublier;
- notre fiche syndicale **La répartition des tâches** qui fait un rappel de l'importance de la consultation en CPEPE sur les critères généraux de répartition des fonctions et responsabilités, sur les critères de formation des groupes autres que le nombre d'élèves par groupe et sur l'organisation pédagogique;
- notre fiche syndicale **Règles régissant la répartition des fonctions et responsabilités** qui peut vous être

grandement utile pour la rencontre de répartition des tâches 2023-2024 qui doit se tenir dans votre établissement, d'ici le 20 mai prochain;

- notre fiche syndicale **Les affectations pour les enseignantes régulières et les enseignants réguliers** qui contient toute l'information pertinente au sujet des surplus-école, des demandes de désistement, de mutation libre ou de changement de champ.

Vous y trouverez également tous les formulaires nécessaires pour soumettre de telles demandes.

- notre fiche syndicale **Les contrats et l'admissibilité aux listes de priorité** qui vous permettra notamment de prendre connaissance des critères d'admissibilité aux listes de priorité (verte et rose) et de toute l'information pertinente au sujet du déroulement des séances d'affectations à venir prochainement.

À la suite de votre lecture, si vous avez en encore des questions sans réponse, n'hésitez pas à nous contacter.

■ Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

# HÉROS | 22 AVRIL 2023: JOUR DE LA TERRE



C'est le 22 avril prochain que sera célébré le *Jour de la Terre*. Créé en 1970 et souligné au Québec depuis 1995, la programmation du Jour de la Terre propose une foule d'activités et d'initiatives ayant pour but d'amener les personnes et les organisations à diminuer leur impact sur l'environnement.

La thématique retenue pour l'édition 2023, «Repeignons un monde meilleur», fait référence aux artistes ayant lancé de la soupe sur des toiles célèbres dans des musées européens. Par cette campagne, sans nécessairement encourager ou condamner ce type d'actions, *Jour de la Terre Canada* désire inspirer la population canadienne à poser des gestes concrets afin de restaurer la beauté du monde.

En visitant le site Web du Jour de la Terre (<https://jourdelaterre.org/qc/22-avril/campagne/repeignons-un-monde-meilleur>), vous trouverez un calendrier des activités organisées près de

chez vous en lien avec les célébrations du 22 avril. Vous y trouverez également plusieurs suggestions de gestes à poser individuellement, d'actions à inclure dans nos habitudes de vie et d'activités à organiser avec vos élèves pour avoir un impact positif sur l'environnement (<https://jourdelaterre.org/qc/tous-les-jours>).

Nous vous invitons donc à célébrer le *Jour de la Terre* en passant à l'action. Poser un geste le 22 avril c'est bien, mais tous les jours, c'est encore mieux!

■ Dominique Hervieux | [dominiquehervieux@sepi.qc.ca](mailto:dominiquehervieux@sepi.qc.ca)



Le 22 avril, soutenons les organismes environnementaux pour restaurer la beauté du monde à [jourdelaterre.ca/mondemeilleur](https://jourdelaterre.ca/mondemeilleur)

# RAPPEL | LE DÉFI DES PERSONNES ALLIÉES ARRIVE À GRANDS PAS!

En mai, vous pouvez vous afficher comme personne alliée en relevant un des 5 défis proposés et courir la chance de **gagner 100\$ d'achats** dans une librairie indépendante.

Afin de pouvoir réaliser les 2 premiers défis, vous devez vous rendre sur le site Web de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et remplir le formulaire pour commander le matériel (drapeau ou macarons) **avant le 21 avril 2023** afin de les recevoir à temps pour la semaine du 15 mai.

Lorsque vous relevez un défi, vous êtes invités à vous prendre en photo et à la faire parvenir à la FAE à l'adresse [me.rancourt@lafae.qc.ca](mailto:me.rancourt@lafae.qc.ca) en inscrivant dans l'objet: «Défi des personnes alliées». Vous êtes aussi invités à publier vos photos sur les réseaux sociaux en utilisant **#FAEinclusive**.

Pour connaître tous les détails du concours, visitez le site Web de la FAE à l'adresse suivante: [www.lafae.qc.ca/defi](http://www.lafae.qc.ca/defi).

■ Catherine Alary | [catherinealary@sepi.qc.ca](mailto:catherinealary@sepi.qc.ca)

Personnes alliées pour la **diversité sexuelle et de genre**

**Défi des personnes alliées pour la diversité sexuelle et de genre**

Du 1<sup>er</sup> au 19 mai 2023



## Bonification de l'enveloppe budgétaire

La mesure 30020 appuie la mise en œuvre des orientations ministérielles qui concernent l'encadrement des stagiaires relativement aux activités de la formation à l'enseignement. Ses objectifs sont le soutien à la formation des enseignantes et enseignants associé-es, la reconnaissance de leur contribution à la formation de la relève et l'appui à l'encadrement des stagiaires dans l'école ou le centre ainsi que dans la classe.

Sachez que, **pour les années 2022-2023 à 2025-2026**, l'enveloppe budgétaire de cette mesure a été bonifiée dans le cadre de la stratégie visant à valoriser le personnel scolaire. Ainsi, le montant accordé au centre de services scolaire pour chaque stage à équivalent temps complet (ETC) impliquant une personne enseignante associée est passé de 660 \$ à 1000 \$.

À la suite de discussions entre le SEPÎ et le CSSPI, il a été convenu que les sommes supplémentaires reliées à la bonification de la mesure 30020 seront entièrement versées au personnel enseignant. **Le montant versé à chaque enseignante et enseignant associé-e pour un stage à équivalent temps complet (ETC) passera donc ainsi de 450 \$ à 790 \$.**

Calcul du montant versé pour un stage à équivalent temps complet (ETC)					
Mesure 30020			Mesure 30020 bonifiée		
Total de la somme versée	Montant retenu par le CSSPI*	Montant versé au personnel enseignant	Total de la somme versée	Montant retenu par le CSSPI*	Montant versé au personnel enseignant
660 \$	210 \$	450 \$	1000 \$	210 \$	790 \$

\* Un montant équivalant à 68% de l'allocation reçue par le centre de services scolaires (avant bonification) aux fins de l'encadrement des stagiaires est réparti entre les enseignantes et les enseignants qui acceptent de participer à cet encadrement.

Pour plus d'information, consultez le document suivant : [https://www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/stages/Annexe\\_2\\_stagiaires.pdf](https://www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/stages/Annexe_2_stagiaires.pdf).

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

## CONSULTATION POUR LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS SPÉCIALISTES DU PRIMAIRE

Le SEPÎ a procédé cette année à deux rencontres du groupe de travail des spécialistes du primaire. Tout au long de ces travaux, les participantes et participants ont identifié des problématiques propres aux spécialistes et tenté de trouver des solutions concrètes qui pourraient être appliquées dans les écoles primaires du CSSPI.

Dans le but de pouvoir appuyer nos revendications sur un portrait clair de la situation des spécialistes du primaire du CSSPI, le SEPÎ lance une consultation à laquelle nous vous serions reconnaissants de bien vouloir répondre **avant le vendredi 28 avril 2023**.

Il suffit de remplir ce court questionnaire, d'une durée d'environ 10 minutes. Comme quelques questions porteront sur votre tâche annuelle, il pourrait être judicieux d'avoir le détail de cette dernière à portée de main lorsque vous répondrez à ces questions. Toutes les réponses fournies resteront anonymes.

<https://www.sepi.qc.ca/sondage-specialistes-primaire-2023>.

Pour toute question portant sur cette consultation, veuillez écrire à [dominiquehervieux@sepi.qc.ca](mailto:dominiquehervieux@sepi.qc.ca). Merci du temps que vous prendrez pour répondre à cette consultation!

■ Dominique Hervieux | dominiquehervieux@sepi.qc.ca



## RAPPEL | BOURSE JEUNE RACCROCHEUSE – FAE

Cette année marque le dixième anniversaire de la bourse *jeune raccrocheuse* de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). En effet, trois bourses d'une valeur de 2000\$ chacune sont décernées annuellement pour reconnaître les efforts exceptionnels de jeunes femmes qui, après les avoir interrompues, poursuivent leurs études afin d'obtenir un diplôme d'études secondaires ou d'études professionnelles.

Cette initiative a pour but de souligner que la réalité des jeunes décrocheuses entraîne des conséquences socioéconomiques très lourdes à long terme. De plus, la scolarisation des mères est le meilleur moyen de lutter contre le décrochage scolaire des jeunes.



Pour être éligibles, les jeunes raccrocheuses doivent avoir entre 18 et 35 ans et être domiciliées au Québec. Elles doivent avoir repris leurs études au cours de l'année scolaire 2021-2022 et être inscrites pour l'année 2022-2023, à temps plein ou à temps partiel, dans un établissement scolaire public québécois, en vue d'obtenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP).

La date limite pour soumettre une candidature est le **lundi 1<sup>er</sup> mai 2023**.

Pour tous les détails ou pour soumettre une candidature, vous pouvez consulter le lien suivant : [lafae.qc.ca/bourse-jeune-raccrocheuse](http://lafae.qc.ca/bourse-jeune-raccrocheuse).

- Dominique Hervieux | dominiquehervieux@sepi.qc.ca
- Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

## INFO | ENQUÊTE EN LIGNE

### Impacts des programmes et des mesures d'insertion professionnelle

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) invite les enseignantes et les enseignants en début de carrière à prendre part à une enquête menée par Mme Joséphine Mukamera, chercheuse à l'Université de Sherbrooke. Cette dernière entame un projet de recherche visant à analyser en profondeur l'impact des programmes d'insertion professionnelle (IP) afin de nourrir la réflexion collective sur les moyens les plus efficaces pour favoriser l'insertion et la persévérance dans la profession.

La participation à ce projet de recherche s'effectue sur une base libre et volontaire en dehors de la semaine régulière de travail. L'identité des personnes participantes sera protégée et la confidentialité des réponses est assurée.

L'équipe de recherche désire cibler des personnes enseignantes répondant au profil suivant :

- Entre six (6) mois et sept (7) années d'expérience d'enseignement au Québec;

- Ayant participé ou non à un programme d'insertion professionnelle offert aux personnes enseignantes novices.

Les personnes intéressées à participer à cette enquête doivent remplir le questionnaire en ligne entre le 30 mars et le 30 avril 2023. Le processus complet dure une quarantaine de minutes qui peuvent être réparties entre plusieurs moments lors de journées différentes selon vos disponibilités.

Afin d'accéder à cette enquête en ligne, veuillez cliquer sur le lien suivant : <https://fr.surveymonkey.com/r/7WRG8LG>.

En guise de reconnaissance pour leur contribution, les personnes participantes à l'enquête deviendront éligibles au tirage d'une des 25 cartes-cadeaux d'une valeur de 50,00\$ échangeables dans une librairie du réseau *Les libraires*.

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter par courriel à l'adresse suivante : [olivierblanchard@sepi.qc.ca](mailto:olivierblanchard@sepi.qc.ca).

- Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca



## RAPPEL : LES MOYENS DE PRESSION

### *Phase d'affirmation*

La mobilisation est bel et bien lancée! Depuis le 31 mars dernier, de nombreux moyens de pression sont mis en œuvre par les enseignantes et enseignants du SEPÎ afin d'affirmer leur appui à leurs demandes syndicales.

Voici les moyens de pression que nous vous invitons à déployer dans votre milieu tout au long du mois d'avril 2023 :

- Opération d'affichage dans les établissements;
- Distribution de rubans à épingler et de tracts;
- Port de la lanière et du carton laminé;
- Utilisation de la signature électronique et du fond d'écran aux couleurs de la négociation nationale 2023;
- Prise de photos de groupe des enseignantes et enseignants de votre milieu portant le matériel de visibilité;
- Mise en place d'une réponse automatique aux courriels.

Pour voir l'action-mobilisation en marche et avoir l'information la plus récente, nous vous invitons à suivre le SEPÎ sur nos plateformes de réseaux sociaux (Facebook et Instagram) et à réagir aux publications.

## **TENONS-NOUS COUDE À COUDE ET VISONS TOUJOURS PLUS HAUT POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE!**

■ Dominique Hervieux | dominiquehervieux@sepi.qc.ca

Le **TCPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

#### Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)  
745, 15<sup>e</sup> Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9  
Tél.: 514 645-4536 | Téléc.: 514 645-6951 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca